



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 mars 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Pôle Famille Sport Solidarité -
Service enfance et jeunesse -
Règlement de fonctionnement
pour le multi accueil familial et
collectif*
« Les petits pas ta ponts ».

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à **GOTTA Marie-Aurore**, **LE TINNIER Nathalie** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**, **MAESTRACCI Sylvie** donne procuration à **AUTRAN Martine**

Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal

Sur proposition du maire et présentation du rapport par madame Sophie MONTBARBON, adjointe au maire,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la santé publique ;

VU la commission communale des affaires sociale, jeunesse et sport en date du 17 février 2009,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que le service de la petite enfance, pour le multi accueil familial et le multi accueil collectif soient dotés chacun d'un règlement de fonctionnement,

CONSIDERANT que ces règlements pourront être modifiés en fonction de l'évolution des textes :

- Des instructions du code de la santé publique
- Des instructions du code de l'action sociale et des familles
- Des instructions de la caisse nationale d'allocations familiales

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- d'adopter les règlements de fonctionnement du multi accueil familial et du multi accueil collectif « Les petits pas ta ponts ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31 MARS 2009

et publication ou notification du

02 AVR. 2009

